



Réunion du 9 mars 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 109
Nombre de présents : 82
Nombre de votants : 100

L'an deux mille quinze, le neuf mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante d'Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Paul MONTAUT, Roger BUROSSE (suppléant de Didier REY), Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUEARDAT, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Louis GOUDICQ, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Michel CAMDESSUS, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Fabien LARRIVIERE, Catherine LEYGUES, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Claude ESCOFET, René LACABE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Elisabeth SAN AUGUSTIN (suppléante d'Emmanuelle LACROIX-CHAGUE), Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU, Christian LECHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE (pouvoir à Michel LAURIO), Didier ALSINET, Philippe GARCIA (pouvoir à Madeleine BROLESE), Frédéric LAVIELLE (pouvoir à Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Axelle MARCHET (pouvoir à Alice BENAVENTE), Patrick TASSERIE (pouvoir à Yves DARRIGRAND), Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Daniel BOULIN, Jean-Jacques TEIXEIRA (pouvoir à Louis COSTEDOAT), Michel JESER, Didier REY, Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à Michel LAGOUEARDAT), Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Jacques CLAVE (pouvoir à Michel CAMDESSUS), Véronique ETCHART (pouvoir à Estelle PALIS), Stéphanie LERICHE (pouvoir à Corinne CARRIAT), Sylvie MOUSQUES dit CABANOT (pouvoir à Gilbert AURRIAC), Corinne RHOUY, Philippe GAUDET (pouvoir à Claire-Lise LAFOURCADE), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à Emmanuel HANON), Dominique LALANNE, Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Bernadette PRADA), Jean-Marc TERRASSE (pouvoir à Fabien LARRIVIERE), Sylvie DAHETZE, Thierry LAFFITTE (pouvoir à Paul MONTAUT), Michel LABOURDETTE (pouvoir à Carole LARRIEU), Emmanuelle LACROIX-CHAGUE et Gérard DUCOS (pouvoir à Jean-Pierre DUBREUIL).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Bénédicte ALCETEGARAY, M. Anthony BERBEL.

RAPPORT N° 25 : RETROCESSION D'UNE VOIE DE DESSERTE DITE « VOIE DANIEL » SITUEE A OS-MARSILLON ZONE DE LA PLAINE A LA COMMUNE D'OS-MARSILLON

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Lors du projet d'installation de l'entreprise SNET sur la commune d'Os-Marsillon, la communauté de communes a réalisé une voie nouvelle sur cette zone d'activités permettant de desservir l'entreprise Daniel ainsi que les futures entreprises amenées à s'installer sur la zone.

Dans une délibération en date du 25 octobre 2010, le conseil communautaire avait décidé de vendre l'emprise de cette voie nouvelle à la commune d'Os-Marsillon pour l'euro symbolique. L'ensemble des parcelles concernées par cette voie ne figurant pas dans la délibération, il convient de la rapporter.

La liste des parcelles concernées est la suivante, sur la commune d'Os-Marsillon :

SECTION	N°	SUPERFICIE
AD	179	00ha 00a 64ca
AD	181	00ha 00a 11ca
AD	183	00ha 00a 27ca
AD	185	00ha 00a 44ca
AD	256	00ha 04a 20ca
AD	258	00ha 14a 32ca
AD	260	00ha 04a 28ca
AD	264	00ha 05a 44ca
AD	51p	00ha 12a 33ca
AD	52p	00ha 09a 89ca
AD	80p	00ha 00a 69ca
AD	204p	00ha 00a 69ca
AD	218p	00ha 09a 18ca
AD	226p	00ha 03a 33ca
AD	282p	00ha 11a 30ca
AD	292	00ha 00a 02ca
AD	297p	00ha 16a 81ca
AD	299	00ha 17a 90ca
		01ha 11a 84ca

Compte tenu de sa destination, il est proposé une vente à l'euro symbolique.

Par courrier en date du 26 février 2015, les services de France Domaine émettent un avis favorable pour la vente à l'euro symbolique.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de rapporter** la délibération du 25 octobre 2010,
- **d'autoriser** la vente de l'ensemble des parcelles listées ci-dessus représentant une superficie totale de 1ha 11a 84ca à la commune d'Os-Marsillon,
- **de fixer** le prix de vente à l'euro symbolique compte tenu de leur destination,
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/03/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/03/2015